



## Abus de confiance par un africain mal attentionné

Par **lyliah**, le **14/04/2012** à **07:03**

je suis française a eutt un enfant avec un congolais , qui m'a fait croire qu'il vivrait avec moi et voulait que l'ont fondent une famille , le jour que jee suis tombé enceinte ,il a changé radicalement,fais croire qu"il me paierait mes cours par correspondnce jusqu'a ce qu'il arrête brutalement,puis qu'il av mon RIB,bizarrement durant la grossesse ma parler de tribunal ,faire le carte d'identité de l'enft,surtout le jour que j'ai reconnu avant lui ,il s'est fiché et toute la famille contre moi ,alors que j'ai été abandonné durant la grossesse, d'autant plus j'ai découvert qu'il possède un titre de séjour pas à son nom mais sa photo y ait.Après vérification ,au ministère de l'intérieur il est sans titre de séjour depuis plus de dix en france, en dépit de tout cela à t-il le doit de demande doit de visite et de pension ,surtout il a avoué à une amie,aller à mon insu à la mairie deux fois,etait fiché qu'officiellement ma fille porte mon nom en premier et fearit tout pour obtenir la naturalisation française. ma question , est sachant que j'ai tout les preuves d'abandon,puis demander l'interdiction de droit de visite,j'ai peur qu'il parte en afrique avec ma fille ,car je doute de ses intentions  
Durant , la grossesse m'a menacé que par n'importe quel moyens il arriverait à ses fins

Par **youris**, le **14/04/2012** à **11:31**

malheureusement le droit ne peut rien contre la naïveté.  
en l'absence de reconnaissance de son enfant, cet homme ne peut rien exiger.

Par **lyliah**, le **15/04/2012** à **17:49**

merci , Youris  
j'ai rendez vous avec un avocat pour demander de le déchoir de l'autorité parentale;

je tiens à préciser que je l'ai reconnu ma fille avant et apres accouché avant lui, il a préché le faux pour savoir le vrai afin d'aller à la mairie sans que je sache, d'autant plus il n'a pas de titre de séjour à son nom, il utilise le nom de qqun mais sa photo y ait

Par **miyako**, le **15/04/2012** à **18:05**

Bonjour,

C'est homme fait parti de ces nombreux escrocs ,sans papier,qui tentent d'obtenir la nationalité française par des moyens illégaux.

Vous avez bien fait de prendre un avocat ,il faut faire expulser cet individu ,ainsi vous aurez la paix.

Demandez l'aide juridictionnelle , si vous y avez droit.

En plus ,il a des faux papiers !! il n'a rien à faire en France

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Iyliah**, le **16/04/2012** à **04:38**

je vous remercie beaucoup je suis motivée de me battre pour ma fille ,je vais voir l'avocat demain afin de lui demande de lui déchoir le droit d'autaurité parentale,